



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

construction aéronautique

Question écrite n° 16555

Texte de la question

M. Maxime Gremetz attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sur la grande inquiétude régnant à Méaulte à l'annonce de Latécoère équipementier aéronautique reprenneur des sites Airbus de Méaulte et de Saint-Nazaire. Selon les informations parues dans la presse, Latécoère prépare la construction d'une nouvelle usine qui serait implantée en Tunisie. L'annonce précise que cette unité fabriquera des pointes avant d'airbus et devrait bénéficier du transfert de charges de l'usine de Méaulte dans la Somme. Latécoère ne démentit pas cette information et ne communiquera pas sa stratégie industrielle avant le 4 février prochain. Ce jour là, le PDG de l'entreprise, et son directeur général des ressources humaines, sont d'ailleurs annoncés à Méaulte. Il est bien évident que cette information vient renforcer l'inquiétude et l'incertitude sur l'avenir du site pour les salariés les syndicats les sous traitants. Cela représente 4000 salariés et leurs familles. Il souligne que cette inquiétude et cette méfiance sont d'autant plus grandes qu'à l'époque le candidat Monsieur Nicolas Sarkozy s'était engagé à Méaulte sur le fait que le site resterait dans le giron d'airbus. Il lui demande de bien vouloir sans tarder informer les élus politiques et syndicaux ainsi que les salariés des intentions réelles de Latécoère. Il souhaite savoir quelles mesures compte prendre le Gouvernement pour éviter une nouvelle catastrophe, alors que la Picardie a le plus fort taux de recul des activités industrielles de France, moins 4,2 %, et un taux de chômage très élevé.

Texte de la réponse

L'industrie aéronautique nationale emploie directement plus de 120 000 salariés. Elle représente une source d'innovations technologiques diffusantes, un facteur d'indépendance et un contributeur majeur à la balance commerciale nationale. Cette industrie bénéficie d'un marché en croissance, qui est cependant le siège d'une concurrence exacerbée pour répondre à la demande d'avions moins chers à l'investissement et économes à l'exploitation, et pour se positionner sur les marchés émergents, notamment en Asie. Face à ces enjeux, les deux leaders mondiaux Boeing et Airbus se sont engagés dans des ruptures technologiques et organisationnelles majeures, notamment l'utilisation généralisée des composites dans les structures d'avions et la mise en place d'organisations ayant recours à des partenariats à risque, avec des sous-traitants aptes à prendre une part de responsabilité importante dans le développement des avions. Pour l'industrie européenne, surmonter la difficulté de la parité euro/dollar est un challenge supplémentaire sur un marché dominé par des échanges en dollars. Dans ce contexte, Airbus a engagé une réorganisation majeure de sa chaîne d'approvisionnement pour se concentrer sur la conception, l'assemblage final et les essais des avions. En contrepartie, il crée des partenariats avec des sous-traitants de premier rang, capables d'investir dans les études de développement d'avions et d'animer autour d'eux un réseau de sous-traitants compétitifs au plan international. En se recentrant sur son coeur de métier, Airbus prévoit de céder, à terme, plusieurs usines à des partenaires industriels, notamment les sites de Méaulte et de Saint-Nazaire. Néanmoins, en choisissant récemment de filialiser les deux sites français dans une unité dépendant à 100 % d'EADS, l'avionneur démontre que son implication reste majeure sur les sites, garantissant ainsi les meilleures conditions pour leur développement. Cependant, le Gouvernement est très attentif à la stratégie d'EADS et d'Airbus et aux décisions

du groupe touchant l'avenir des sites de Méaulte et de Saint-Nazaire. L'émergence d'un acteur industriel français de rang mondial pour fédérer l'excellence nationale dans le domaine des aérostructures reste un objectif fort pour le Gouvernement car c'est, à terme, un enjeu majeur pour l'industrie aéronautique nationale et pour les sites de Méaulte et Saint-Nazaire. Par ailleurs, le Gouvernement est conscient que le développement de l'emploi dans la filière aéronautique repose sur l'ensemble des acteurs, grandes entreprises comme petites et moyennes entreprises (PME). C'est pourquoi le plan annoncé par le Premier ministre, en octobre dernier à Marignane, met les PME au coeur du dispositif d'accompagnement de la mutation de la filière. L'objectif est de favoriser la restructuration en soutenant l'innovation et les rapprochements d'entreprises. Dans cette perspective, le Gouvernement a décidé diverses mesures, notamment le doublement du budget de soutien à la recherche industrielle de la direction générale de l'aviation civile et la mobilisation au sein de cette direction de 100 MEUR d'avances, remboursables sur cinq ans, pour soutenir les développements de l'A 350 et la création d'un fonds d'investissement pour faciliter les opérations de croissance des PME concernées, le financement de diagnostics stratégiques pour accompagner la réflexion des sous-traitants, la mise en oeuvre au niveau régional, par les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, d'actions collectives, pour répondre aux besoins du tissu aéronautique en matière de stratégie industrielle et d'anticipation des besoins en ressources humaines, la mobilisation de 20 MEUR dans les appels à projet de l'Agence nationale pour la recherche sur des thématiques directement liées à la filière aéronautique. Enfin, la réforme du crédit impôt recherche, intervenue au 1er janvier 2008, permettra de mobiliser 150 MEUR en faveur des efforts R&D de l'ensemble des acteurs de la filière aéronautique.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16555

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : Économie, finances et emploi

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 février 2008, page 1096

Réponse publiée le : 15 juillet 2008, page 6158